



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

SÉANCE N° 11

Séance du Jeudi 11 Décembre 2025 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20251211-D2025-12-7-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 18/12/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :
5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **36**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **5**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres absents : **10**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Accès des socioprofessionnels aux déchèteries gérées par l'Intercom de la Vire au Noireau – Tarifs 2026

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT			X	X
M. Benoît BALAIS				X
Mme Nathalie BOUILLARD	X			
Mme Catherine CAILLY	X			
M. Pascal DALIGAULT	X			
M. Sylvain DELANGE				
Mme Valérie DESQUESNE	X			
Mme Najat LEMERAY				X

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD	X			
------------------	---	--	--	--

PERIGNY

M. Jérémie MORU	X			
-----------------	---	--	--	--

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE	X			
--------------------	---	--	--	--

SAINT-DENIS-DE-MERE

M. Manuel MACHADO	X			
-------------------	---	--	--	--

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L 5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					X
M. Jean TURMEL					
BEAUMESNIL					X
M. Gilles PORQUET					
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY		X			
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT		X			
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					X
M. Maurice ANNE					
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER				X	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL					
M. Régis DELIQUAIRE	X		M. Régis DELIQUAIRE		
M. Didier DUCHEMIN				X	
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS				X	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGANIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X		M. Gilles FAUCON		
Mme Brigitte CHAPET					
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina SCOLA			M. Frédéric BROGANIART		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Ncôelle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				X
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI*				X	
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	36	0	5	10	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			36		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			41		

*Mme Annie ROSSI a quitté la séance après l'examen et le vote de la délibération n°D2025-12-7-4.

Mme Coraline BRISON-VALOGNES, Vice-Présidente en charge des affaires liées à la collecte et à la valorisation des déchets et des déchèteries, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets Ménagers et Assimilés » réunie le 12 novembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 26 décembre 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser l'application des tarifs 2026 d'accès des socioprofessionnels, pour les déchèteries gérées par l'Intercom de la Vire au Noireau, comme suit :

Les tarifs proposés sont au poids pour les déchèteries de Mesnil-Clinchamps et de Vire Normandie (présence d'un pont bascule) et au volume pour la déchèterie de Le Tourneur (absence de pont bascule).

Type de déchets	Tarifs pour l'année 2026
Déchets verts	48,00 € / tonne 9,00 € / m ³
Tonte	36,00 € / tonne 7,00 € / m ³
Gravats et terre	48,00 € /tonne 65,00 € / m ³
Tout-venant	213,00 € / tonne 42,60 € / m ³
Bois de classe B	66,00 € / tonne 19,80 € /m ³
Pneumatiques de véhicules légers uniquement à Canvie	1,50 € l'unité
Bois de classe A	5,00 / tonne
Frais de gestion, appliqué à chaque facture émise	5,00 €
Coût du badge en cas de perte ou bien de demande d'un 2 ^{ème} badge	15,00 €

Les conditions de facturation sont fixées dans le règlement des déchèteries (cf. mention suivante) :

« Dans le cas où la facturation du trimestre ne dépasse pas 15 €, soit le seuil prévu dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Collectivité se réserve le droit de cumuler des dépôts, sur le trimestre suivant et ce tout au long de l'année dans le cas où le seuil de facturation réglementaire ne serait pas atteint sur le trimestre. Les dépôts sur les déchèteries de Vire et de Mesnil-Clinchamps seront également cumulés. Si un professionnel n'a pas atteint les 15 € de facturation cumulée à la fin de l'année, une facturation de 15 € minimum sera émise pour une utilisation minimale du service ».

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau